



Réf 005/2012

COMPTE RENDU CRA DU 17 JANVIER 2012

Présents : F. Exertier – MC David – P. Lesage – H. Ribet – S. Mosca – A. Ripert –
A. Mani – P. Boyer – A. de Giorgio – JC Morel – F. David – T. Botti – M. Batailler –
T. Schutters – JF Bergoënd – JD Vuagnoux

Excusé : G. Bel

Invité : F. Veroncini

1 – BILAN ARBITRAGE

Projet territorial

A partir des 4 axes généraux en tenant compte de la politique de la FFHB (refonte de l'arbitrage).
Voir les pistes de réflexion sur le document joint.

Ne pourrait-on pas recevoir les documents avant la réunion pour les étudier ?

Interrogations sur l'organisation matérielle du projet territorial.

Sur quel budget travaille-t-on ? Y a-t-il un budget territorial ?

Un budget spécifique CRA ? Les frais des deux réunions préparatoires sont pris sur quel budget ?

Il serait anormal que seule la CRA prenne à sa charge les frais de ces réunions.

Que fait-on par rapport aux individus qui eux ont avancé les frais ?

Dans l'attente d'une règle définie et adoptée par les acteurs du projet, l'ensemble des présents considère que la CRA doit procéder aux remboursements. Les documents seront donc transmis à Isabelle pour régularisation. Une réunion de l'équipe projet aura lieu le 15 février. Le financement est à l'ordre du jour.

Sur l'année, engagement de la formation d'un projet sur les accompagnateurs et les jeunes arbitres, puis la nécessité de formaliser les formations d'arbitres adultes.

Développement de l'offre de service : la décentralisation donne satisfaction et est bien accueillie par les clubs et les arbitres qui font de moins grands déplacements.

Accompagnement des structures : questionnaire aux clubs, 40 clubs ont répondu, les éléments seront analysés à l'échelon régional et départemental.



Site CRA

Jean-Claude MOREL travaille sur un outil, base de données générale ouverte à tout le territoire avec des accès par comité (type de suivis, ...) la gestion des arbitres et des indisponibilités seront accessibles à tous les niveaux (dépt, club). Intérêt de l'ouverture jusqu'au club sur un même outil.

Permet également de faire une prospective, de suivre les paires d'arbitres, de voir leur évolution.

La CRA propose d'initier une valorisation comptable du bénévolat.

Actuellement phase diagnostic sur la partie accompagnement des structures.

Quelques axes de travail : les clubs sont en difficulté sur la gestion de l'arbitrage pendant l'entraînement ; organisation des compétitions pour favoriser les désignations, les accompagnateurs.

Une meilleure connaissance du jeu dans les formations arbitrales permettrait d'améliorer la qualité de l'arbitrage.

La formation des JA relève aussi de la compétence des ETD et de l'ETR.

De même, il est impératif que les techniciens aient une bonne connaissance de l'arbitrage.

Arbitrage et Technique doivent unir leurs forces pour faire évoluer l'arbitrage sans que l'un des deux secteurs prenne le pas sur l'autre.

Actuellement le projet est à son début, un réel diagnostic permettra de voir quels seront les axes prioritaires, en tenant vraiment compte des clubs qui n'ont pas forcément des salariés.

Il faut être dans une démarche de projet la plus claire possible et d'exprimer les besoins qui seront ensuite mis en cohérence avec les budgets.

Un des problèmes soulevés est la valorisation des pratiques et des acteurs.

2 – FORMATIONS

Adultes

Beaucoup de rappels surtout sur certains binômes (91 % de participants aux formations).

Pour information : nombre d'indisponibilités environ 1 300 depuis le début de la saison pour 147 arbitres, une quinzaine d'arbitres sont indisponibles toute l'année et assurent uniquement la CMCD.



A noter : 13 février : réunion pour propositions d'actualisation du règlement de la CRA.

La CRA s'est engagée vis-à-vis des clubs sur une démarche de qualité (et non pas de quantité).

Voir aussi le problème des paires d'arbitres disponibles mais dont un seul se déplace pour arbitrer.

Suivi des arbitres adultes : on est à 67 suivis depuis le début de l'année.

Le budget est respecté.

Les arbitres se plaignent que les suivis ne leur sont pas rendus assez rapidement.

Attention : Un suivi qui non traité (et renseigné sur le site) dans les 15 jours sera caduque et les observateurs ou accompagnateurs non remboursés ; entre-temps, un autre suivi peut avoir eu lieu. Si problème d'accès au site, informer MM A. de Giorgio/A Mani.

Notes de frais : aucun remboursement ne sera effectué au-delà de 30 jours (règlement ligue)

Jeunes Arbitres

On est à 60 % de réalisation (contre 80 % l'année dernière) sur les suivis prévus (300 sur l'année) ; il y a un décalage entre les accompagnements et les retours.

Au niveau de l'accompagnement des JA, le temps passé est important par rapport à un accompagnement adultes (beaucoup d'items) ; il importerait de globaliser certains items, revoir les outils de suivis (adapter l'outil aux moyens).

Les suivis moins de 14 Ligue doivent être renvoyés à la Ligue (suivi papier).

Sur les JA, grosse difficulté par rapport aux dates pour positionner des stages, il importe que la sportive puisse dégager des dates (comme pour la technique), un vœu sera déposé à l'AG dans ce sens.

Accompagnateurs et observateurs

13 participants sur le stage accompagnateurs régionaux.

Observateurs

2 stages : débutants et confirmés – le prochain stage confirmé est le 12 février 2012 à AIX LES BAINS.

Par rapport au budget, on est globalement dans le respect du prévisionnel. Merci à Georges BEL pour le travail fourni malgré de gros problèmes de santé.



3 – REUNION ECOLES D'ARBITRAGE

Mardi 7 février : 19 h 30.

Le secteur Sud-Est souhaiterait avoir plus de retours quant aux prévisions faites par les clubs et les réalisations, les difficultés rencontrées.

4 – TEMPS MORTS

Les clubs et les comités ont reçu les temps morts, pour ceux qui n'ont pas reçu, cela est en cours d'acheminement.

Il serait bon de préciser les règles pour l'ensemble des arbitres sur les 5 dernières minutes : on ne peut pas prendre 2 temps morts dans les 5 dernières minutes. Il faut aussi que la table soit vigilante à différencier les temps morts visiteurs et locaux.

Pour les cartons de marque, il faudra d'abord utiliser le stock, puis envisager de les modifier (mettre 3 TTO).

Rapports d'arbitres : Pierre Boyer supervisera tous les rapports d'arbitres avant qu'ils arrivent à la discipline. Après l'aval, l'arbitre renverra son rapport aux personnes concernées.

5 – DIVERS

- 1- Représentation : un membre de la CRA qui intervient au titre de la CRA dans son comité doit être mandaté.
- 2- Un stage observateur débutant pourrait être mis en place d'ici la fin de la saison.
- 3- Indemnisation et règlement de la Coupe de la France : certains arbitres ne sont pas au courant du règlement sportif. Un rappel sera à nouveau fait sur ce point.
- 4- Pour les R3 ' proposés par les CDA : lors de la proposition et du stage, ils doivent obtenir un minimum de 10 pour être acceptés en régional.
- 5- 4 février : penser à répondre pour la réunion de Valence (réunion refonte de l'arbitrage).
- 6- Thierry BOTTI, délégué fédéral, a été apprécié par la Fédération avec une note de 16,82.



- 7- Feuilles de matches : beaucoup de feuilles ont encore des coches INV non décochées. Il est obligatoire de vérifier les licences et acter chaque joueur. Ce n'est pas une vérification facies. On ne doit présenter que les licences du match et non les licences du club ; celles-ci doivent comporter la photo et doivent être signées. La licence de l'année dernière peut être prise comme justificatif d'identité. Il est possible de rajouter une observation : nom du joueur, permis présenté...
- 8- Lors d'une commission bi-départementale Savoie/Haute-Savoie, s'est posée la question de l'interprétation de la mutualisation des JA : la mutualisation se fait sur les comités. Une précision sera apportée lors de la modification du règlement d'arbitrage.
- 9- Pour les inters comités, la désignation des JA se fera par la CRA en corrélation avec les CDA. La CRA s'est donnée la possibilité de mutualisation. Pour le Challenge Pierre Grillon, chaque comité doit fournir des JA.
- 10- Au niveau de l'obligation de fournir des JA par les comités : les clubs peuvent être amenés à descendre ; il importe de les accompagner suffisamment tôt pour que les clubs ne soient pas en difficulté. Certains clubs formateurs voient leurs JA mutés et se retrouvent sans arbitre en région. Seuls les arbitrages effectués en championnat régional par les JA devraient être comptabilisés.

Fin de séance 22 H 15.

